



Synthèse des travaux du Conseil sur le diagnostic territorial de la région mulhousienne

Document approuvé lors de la séance plénière du 06 mai 2004

A la demande du Président du Pays de la région mulhousienne, le Conseil de Développement s'est saisi du document de diagnostic territorial de la région mulhousienne.

Ses travaux ont été guidés par la volonté de participer, dans le registre qui est le sien, à la co-élaboration du projet de développement durable du Pays. Pour ce faire, les travaux qui ont été menés en Commissions prennent la forme d'une synthèse mettant l'accent sur l'analyse des enjeux de développement, tels qu'ils sont identifiés dans le document de diagnostic.

Les comptes rendus des travaux des quatre Commissions qui ont été renvoyés en annexe, complètent le corps principal de l'avis.

I - Remarques générales sur le document

Le document, considéré dans sa globalité, appelle les remarques et commentaires, de forme et de fond, suivants de la part du Conseil :

1 Remarques de forme

Les légendes des cartes estimées peu lisibles, en raison de la taille des caractères, ayant donné lieu à un retraitage, les remarques de forme portent sur :

- l'absence de *date de publication* du document,
- le caractère peu évocateur des *statistiques exprimées en pourcentage* lorsqu'elles ne sont pas accompagnées des chiffres en valeur absolue.

2 Remarques de fond

- Le diagnostic se présentant principalement sous la forme d'un travail d'interprétation de données statistiques, il a été estimé qu'il lui manquait une *dimension anthropologique* rendant compte de manière plus "incarnée" de la réalité vécue du territoire. Une référence explicite à "*l'Agenda 21*", qui place l'Homme au cœur de la notion de développement, est estimée indispensable.
- La question de *l'actualité des données statistiques* a été soulevée. Un certain nombre de chiffres fournis, parce qu'ils sont anciens, ne reflètent sans doute pas les tendances les plus récentes. Ainsi, pages 36 et 37 par exemple, il est fait mention "*des travailleurs frontaliers qui augmentent fortement en nombre*" et "*du dynamisme de*

l'économie bâloise". Si ces deux affirmations se vérifient sur la période 1990-1999, ce n'est plus le cas actuellement. Il conviendrait donc de modifier le diagnostic en conséquence.

Plus généralement, le problème de l'actualité des données pose la question des dispositifs existants d'observation du territoire : quels sont-ils ? A quelles échelles travaillent-ils ? De quelles données peut-on disposer ? Dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques, les outils d'observation développés par les différentes collectivités départementales et régionales devraient systématiquement prendre en compte l'échelle des Pays.

- Il est estimé que *l'agriculture* ne peut pas être considérée uniquement sous l'angle de son interface avec les milieux urbanisés, mais constitue une activité économique à part entière.
- Un certain nombre de *thématiques* ont été estimées *insuffisamment traitées, voire oubliées* par le diagnostic.

– ***"Un territoire aux multiples atouts mais dans un équilibre précaire entre ses composantes"***

La cohésion sociale étant difficile à appréhender en tant que telle, les indicateurs pouvant en rendre compte de manière indirecte, tels que l'éducation, la vie associative, les lieux et les moments de mixité sociale et culturelle, la participation citoyenne... revêtent un intérêt particulier dans la perspective d'un diagnostic territorial. L'absence de ces thématiques dans le document est regrettée.

En matière d'équipements et de services à la population, le diagnostic est incomplet. Il manque ainsi au document, une carte sanitaire et sociale exhaustive du territoire faisant outre l'inventaire des équipements et des services qu'ils proposent (hôpitaux, maisons médicales, lieux d'hébergement pour les personnes âgées, crèches, structures périscolaires, centres médico-sociaux...) état du statut juridique et économique des institutions. Ces lacunes sont d'autant plus regrettées que certaines de ces informations sont disponibles à l'échelon régional (carte régionale hospitalière...)

La culture au sens large n'est pas prise en compte, ni la manière dont elle peut s'inscrire dans une dynamique de territoire. Plus particulièrement, la question des patrimoines est estimée insuffisamment traitée.

Les risques naturels cités dans le document ne donnent pas lieu à un énoncé du contenu des plans de prévention des risques, ce qui ne permet pas de bien appréhender les conséquences de ces risques sur les populations et sur l'usage des sols.

Enfin, il est souhaité que l'identification des "points noirs" paysagers, ne soit pas limitée aux seules entrées de ville, mais étendue à l'ensemble du territoire.

– ***"Une économie en mutation qui doit proposer un emploi à chacun"***

Parmi les filières technologiques citées comme pouvant constituer une possibilité de reconversion et d'excellence pour l'économie locale, les biotechnologies ne sont pas mentionnées. Or, la proximité de Bâle, l'existence du réseau BioValley et la récente implantation sur le territoire du Pays d'entreprises du domaine des biotechnologies plaident en faveur de la prise en compte des biotechnologies comme filière potentiellement porteuse.

A la croisée de la question des emplois métropolitains et des risques de délocalisation, il est regretté que le diagnostic ne fasse pas l'inventaire des centres de décisions d'entreprises dont le territoire bénéficie.

Enfin, un complément de diagnostic a été estimé souhaitable sur la nature et l'intensité des échanges avec les pôles urbains voisins du bassin rhénan et de la Franche-Comté.

– ***"De l'espace disponible pour un développement économique à maîtriser"***

En ce qui concerne les disponibilités foncières à des fins d'activités, il est souhaité qu'un travail de qualification des disponibilités potentielles soit entrepris de façon à déterminer leur attractivité réelle, notamment en intégrant la réalité des contraintes réglementaires qui pèsent sur bon nombre d'entre elles.

II – Les enjeux de développement territorial

Les enjeux de développement territorial (y compris les enjeux plus spécifiques de planification spatiale) explicités tout au long du document de diagnostic ont concentré l'attention des membres du Conseil dans la mesure où il leur est apparu clairement que de l'expression de ces enjeux découleraient les orientations stratégiques du futur projet de développement durable du territoire. Des analyses menées, il ressort un souhait :

- de clarification et/ou précision de l'expression de certains enjeux,
- d'organisation des enjeux, dans la perspective de l'élaboration d'une Charte de Pays à visée véritablement stratégique.

1. Remarques générales

Les enjeux territoriaux énoncés dans le diagnostic appellent les remarques suivantes :

- Deux des quatre Commissions ont estimé qu'un certain nombre d'enjeux retenus :
 - étaient ***trop généraux et peu précis***. Exemples : *"Favoriser le développement endogène"* (page 34), *"Élaboration d'une politique des déplacements en accord avec les volontés d'urbanisation future du territoire"* (page 72),
 - pouvaient s'interpréter, étant donné leur formulation, ***comme des évidences***. Exemples : *"Faciliter le développement des entreprises existantes : immobilier, services..."* (page 39), *"gestion des risques par rapport aux zones urbanisées"* (page 56).

De ce fait, il a été jugé difficile de se prononcer sur la pertinence de ces enjeux.

- Les thématiques du transport ferroviaire (notamment fret) et des gisements d'emplois liés à la satisfaction des besoins en services des populations (personnes âgées, jeunes enfants, ...) ont été jugées importantes pour l'avenir du territoire, mais ne donnent lieu à la formulation d'aucun enjeu.
- Il a été estimé que *les enjeux* se rapportant à la cohésion sociale, à la culture en général et au patrimoine industriel et aux musées techniques en particulier, à la hiérarchisation des échelles territoriales, au rôle de la ville-centre dans la dynamique territoriale, donnaient lieu à une *formulation timide*, eu égard à leur importance pour l'avenir de la région mulhousienne et devraient de ce fait bénéficier d'énoncés plus développés et plus stratégiques.
- Enfin, un certain nombre d'enjeux ont été jugés incomplets dans leur formulation :
 - Absence des personnes handicapées dans la liste des catégories particulières d'utilisateurs des services et équipements publics,
 - Enjeux de développement économique et d'aménagement en rapport avec les agglomérations voisines et les territoires limitrophes,
 - Définition de la qualité d'un logement et des échelles auxquelles il convient de rechercher la mixité sociale par le logement.

2. Analyse de fond : les enjeux prioritaires

Le document de diagnostic énumère une liste de 81 enjeux territoriaux ou de planification spatiale. Si une telle liste présente l'avantage de viser à l'exhaustivité, elle présente aussi l'inconvénient de mettre sur un pied d'égalité des enjeux :

- qui ne sont pas de même nature,
- qui, s'ils étaient satisfaits, n'auraient pas le même degré d'entraînement sur le développement de la région mulhousienne,
- dont il ne faut pas se saisir avec la même urgence ou selon la même temporalité.

Aussi, il est apparu important aux membres du Conseil de procéder à une hiérarchisation de ces enjeux, de façon à faire clairement apparaître ceux qu'il convenait, à leur avis, de satisfaire de manière prioritaire, en raison :

- de l'urgence à traiter le problème sous-jacent,
- de l'effet bloquant pour la dynamique de développement territorial du non-traitement de l'enjeu ou au contraire de l'effet d'entraînement de sa résolution,
- d'un principe de précaution à l'égard de ressources locales non reproductibles ou alors à très long terme (paysages, disponibilités foncières...)

La synthèse de ce travail de hiérarchisation, mené lors de la réunion des Commissions réunies et dont les annexes au présent document rendent compte, débouche sur une liste de huit enjeux ou famille d'enjeux, jugés prioritaires :

- **la recherche de la cohérence et d'une gouvernance territoriale aux échelles pertinentes** : l'émergence de nouvelles échelles territoriales (de type "Pays"), ayant une légitimité fonctionnelle forte (échelle du bassin de vie) impose de rechercher, dans une

logique de subsidiarité, une gouvernance territoriale et une cohérence des politiques publiques aux échelles appropriées.

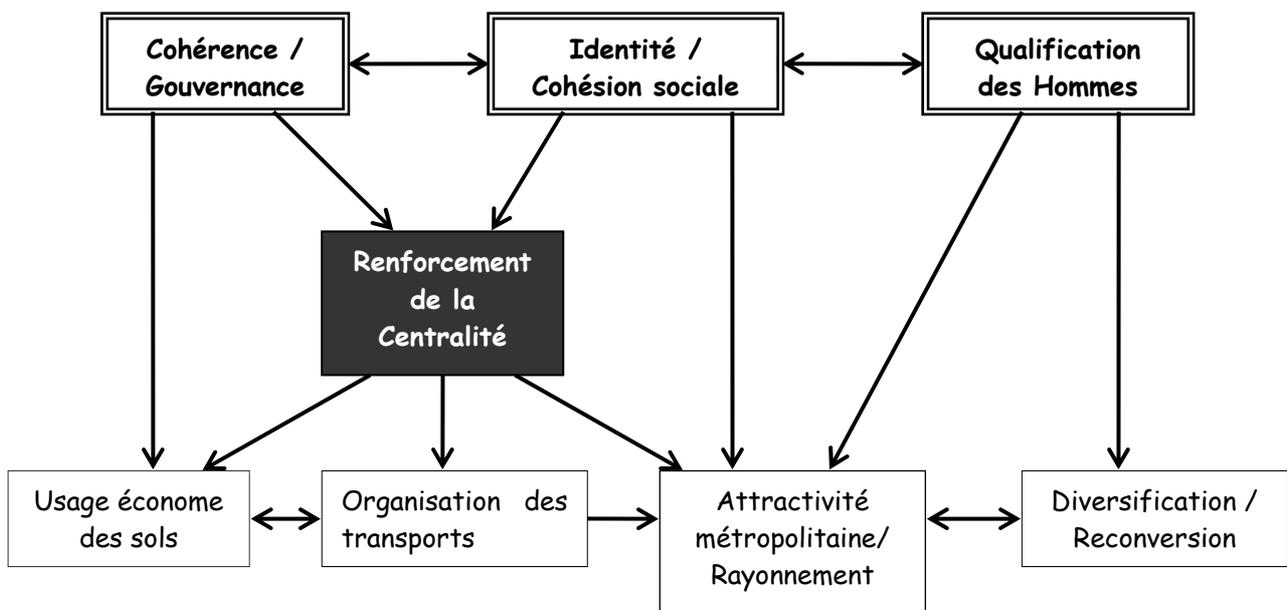
- **Le renforcement de la cohésion sociale et d'un sentiment d'identité partagée :** la fragmentation sociale, la précarité et la fragilité d'une partie de la population, le faible sentiment de participer à une même communauté de vie se traduisent pour le territoire par une déperdition de ressources humaines, une possibilité moindre de mobiliser la population autour d'un projet de développement commun, des coûts sociaux et de gestion de l'espace public élevés, qui sont autant de freins au développement de la région mulhousienne.
- **la qualification des Hommes :** en période de mutations économiques rapides, le niveau de qualification des Hommes et son adaptation permanente conditionne la capacité présente et future du territoire à créer de la richesse. Cet enjeu concerne aussi bien la diversification économique, que le développement de filières d'excellence, la cohésion sociale, la recherche de nouveaux gisements d'emplois, l'avenir de travailleurs frontaliers, l'attractivité et le rayonnement de la région mulhousienne...
- **Un usage économe des sols :** la densité humaine, l'impératif de protection des paysages et des espaces naturels, l'intérêt d'organiser une desserte du territoire en transport en commun, le caractère quasiment définitif de certains usages font de l'usage économe des sols un enjeu clef du développement de la région.
- **La reconversion et la diversification du tissu économique :** la part importante dans l'emploi local de secteurs d'activité industriels ou de services à l'industrie soumis aux aléas d'une économie mondialisée fait de l'enjeu de réactivité des entreprises, de diversification et de reconversion du tissu économique un enjeu prioritaire.
- **Le renforcement de la centralité :** le rôle des ville-centres en général, et donc de Mulhouse dans le développement des fonctions métropolitaines, dans l'attractivité de l'agglomération, dans l'organisation des réseaux de transports, dans le rapport aux agglomérations voisines et dans la hiérarchie urbaine trinationale fait du renforcement de la centralité urbaine un enjeu clef de l'avenir de la région mulhousienne.
- **L'organisation des transports :** les contraintes environnementales, le renchérissement probable des énergies fossiles, la qualité de vie à long terme, l'usage économe des sols incitent à rechercher une organisation forte des transports sur le territoire. Le Plan de Déplacements Urbains est une première concrétisation de cette exigence.
- **L'attractivité et le rayonnement :** la compétition que se livrent les territoires, et plus particulièrement les grandes agglomérations, fait de l'enjeu d'attractivité et de rayonnement un enjeu majeur auquel le territoire se trouve confronté.

III – Conclusion et perspectives

Le document de diagnostic territorial constitue le socle à partir duquel sera élaboré le projet de développement durable de la région mulhousienne. De sa pertinence dépend l'efficacité des politiques qui pourront être élaborées.

Aussi, le Conseil de Développement souhaite-t-il, qu'à l'occasion de la charte de Pays, le document soit partiellement modifié afin de combler les lacunes identifiées et les imprécisions de certains énoncés. Les membres du Conseil ont cependant conscience que l'échelle de projet (non administrative) que constitue le Pays, ne permet pas toujours de disposer, dans des délais raisonnables, des données souhaitées.

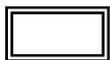
Enfin, il apparaît nécessaire aux membres du Conseil que le grand nombre d'enjeux identifiés dans le document donne lieu à un travail de hiérarchisation de façon à ce que le projet de territoire ouvre une véritable perspective stratégique. Dans cette perspective, un premier travail d'organisation des enjeux estimés prioritaires a été tenté. Le diagramme ci-dessous en est l'illustration. Il n'est pas un diagramme hiérarchique au sens où un enjeu serait plus important qu'un autre, mais un diagramme logique : atteindre tel objectif "appelle préalablement" ou "serait facilité par" la satisfaction des enjeux qui se trouvent en amont dans le jeu de flèches qui les relient.



Légende



autorise, facilite, permet



Les trois enjeux "gouvernance", "identité / cohésion sociale" et "qualification des Hommes" sont des **enjeux d'entrée**, dans la mesure où la mise en œuvre des politiques permettant de les satisfaire facilite par la suite la mise en œuvre des politiques permettant de satisfaire les enjeux pivots et dépendants.



L'enjeu "renforcement de la centralité" est un **enjeu pivot ou relais** dans la mesure où la mise en œuvre de politiques visant à le satisfaire facilite, autorise, renforce par la suite la mise en œuvre des politiques permettant de satisfaire les enjeux dépendants.



Les quatre enjeux "usage économe des sols", "organisation des transports", "diversification / reconversion" et "attractivité métropolitaine / rayonnement" sont des **enjeux dépendants** dans la mesure où, tout aussi prioritaires que les quatre autres, les politiques permettant de les satisfaire se trouvent facilitées, voire exigent que les enjeux amont, c'est-à-dire les enjeux pivots et les enjeux d'entrée, aient été satisfaits.

**Synthèse des travaux de la Commission
"Economie, Formation, Recherche"**

Les hommes et l'espace : un territoire aux multiples atouts mais dans un équilibre précaire entre ses sous territoires

- **Un peuplement dense avec un poids régional déclinant** (page 12)
La Commission estime que l'aménagement des zones d'activités du bassin potassique est un enjeu particulièrement important
- **Des équipements et des services fortement concentrés sur la ville centre** (page 18)
Il est demandé que les nouveaux gisements d'emplois découlant d'un développement des services et des équipements à la population soient identifiés comme un enjeu de développement.
- **Des espaces naturels d'une grande diversité** (page 27)
Il est souhaité que soient communiquées les procédures en cours visant à protéger les espaces soumis aux risques naturels (plans préventions des risques : PPR inondations et PPR glissement terrain et risques sismiques) de façon à ce que les conséquences spatiales de ces risques soient clairement identifiées.

Les hommes et l'économie : une économie en mutation qui doit proposer un emploi à chacun

- **Une population active qui évolue mais reste très dépendante de l'économie étrangère** (page 37)
Il est souhaité que soient prises en compte les perspectives d'évolution de l'agglomération Bâloise, où le niveau de qualification demandé augmente, ce qui fragilise les frontaliers non qualifiés.
Penser des processus de Formation « courts » pour la reconversion des actifs est ainsi considéré comme un enjeu de développement.
- **Des emplois métropolitains à renforcer** (page 38)
Il est estimé particulièrement important de renforcer le pôle universitaire mulhousien qui contribue au développement du rayonnement du territoire. Sur ce même thème, il apparaît nécessaire de disposer d'une offre de location adaptée aux étudiants; y compris pour les courtes durées, pour les couples.
Proposer des cours universitaires en anglais participerait du même mouvement de développement des fonctions métropolitaines.

En ce qui concerne l'implantation de nouvelles fonctions supérieures, il apparaît nécessaire que les collectivités créent les conditions favorables à l'implantation des entreprises qui font de la R&D.

Se vendre mieux dans ces domaines.

L'idée de la création d'un centre de formation de compagnons (voir la maison des compagnons à Strasbourg) est avancée.

- **Les mutations économiques : filières technologiques et pôles d'excellence** (page 39)
Les membres de la Commission estiment qu'aux filières technologiques citées comme devant être développées, il convient d'ajouter les biotechnologies.

A titre de réflexion, il apparaît important aux membres de la Commission que le territoire de la région mulhousienne regarde vers les métropoles économiques proches : Bâle, Stuttgart.

Il est enfin estimé qu'une promotion globale de la région mulhousienne constitue un enjeu de développement.

- **Un effort important à poursuivre pour la qualification de la population** (page 41)
La Commission estime qu'encourager la population à poursuivre sa formation afin de répondre aux défis liés à l'évolution de l'économie locale n'est pas suffisant et qu'il convient également d'encourager les entreprises à mettre en place des plans de Formation

L'espace et l'économie : de l'espace disponible pour un développement économique à maîtriser

- **Cinq pôles principaux d'accueil d'entreprises** (page 46)
Il est estimé que l'offre de zones n'est plus forcément suffisante car de nouvelles réglementations interdisent l'implantation d'activités sur des zones indiquées sur la carte. Il convient ainsi d'insister sur la nécessité de développer une offre suffisante, étant donnée la demande estimée ou attendue.

Ne pas oublier les zones du bassin potassique - hôtel d'entreprise
Complémentarité Mulhouse par rapport à Strasbourg
Importance de l'aménagement des friches du bassin potassique

- **Une offre commerciale abondante essentiellement dans les pôles périphériques** (page 49)
Il est souhaité que l'offre réponde à un éventail de demandes le plus large possible afin de développer l'attractivité commerciale.

En ce qui concerne l'attractivité des centres commerciaux, les membres de la Commission s'interrogent sur l'intérêt, et donc l'enjeu, d'y implanter des lieux de rencontres, de culture ?

- **Une agriculture dont il faut négocier des évolutions dans une approche périurbaine** (page 51)
Il est demandé que l'agriculture soit présentée également comme une activité économique.

Les Hommes, l'économie et le cadre de vie : mettre en œuvre un projet de territoire

- **Des déplacements toujours plus importants liés à la périurbanisation (page 69)**
Le développement de coopérations avec les « Pays » voisins, notamment Sundgau et Thur-Doller apporterait, de l'avis des membres de la Commission, un surcroît de cohérence dans la gestion de la périurbanisation et constitue de ce fait un enjeu de développement

Synthèse des travaux de la Commission
"Cohésion sociale et Culture"

NB : en italiques, les références au diagnostic.

1 - Remarques générales sur le diagnostic

- Le document de diagnostic n'est pas daté (on ne sait pas quand il a été élaboré), ce qui est regrettable. A cet égard, les membres de la commission souhaitent que les prochains documents soumis à sa réflexion soient datés ;
- Les chiffres présentés ne sont pas à jour, donc certains constats sont faux.

Exemples :

- Page 36 : *"Des travailleurs frontaliers qui augmentent fortement en nombre..."*
- Page 37 : *"Le dynamisme de l'économie bâloise..."*

Ces chiffres nécessitent d'être réactualisés, surtout ceux qui évoluent très vite ;

- Les pourcentages indiqués parfois seuls ne sont pas évocateurs, s'ils ne sont pas accompagnés des nombres correspondants ;
- Les enjeux retenus, pour la plupart trop généraux et peu précis, ne peuvent de ce fait être discutés valablement ;
- De nombreuses lacunes (oublis ou silences) sont relevées ;
- L'Homme notamment qui devrait être au centre des préoccupations en est totalement absent. Il ne faut pas oublier que derrière les chiffres, il y a des hommes et des femmes. Il manque ainsi à ce diagnostic « un supplément d'âme » ni chiffrable, ni quantifiable.

Pour toutes ces raisons, les membres de la commission se déclarent démunis pour se prononcer de manière pertinente sur une analyse exhaustive du diagnostic. Un tour de table permet donc à chacun de réagir à tel ou tel aspect ou thème du diagnostic, en fonction de sa sensibilité et de son domaine de compétence.

2 - Lacunes du diagnostic, propositions de compléments et amendements, questionnements

Sont listés ci-après, sur la base de l'analyse du diagnostic, les lacunes qui mériteraient d'être comblées ainsi que les constats et enjeux qui nécessiteraient d'être complétés et/ou rédigés différemment. Sont également exposés les divers questionnements que le diagnostic a suscités auprès des membres de la commission.

La cohésion sociale

Concernant les équipements et services aux personnes âgées et à la petite enfance évoqués à la page 17 du chapitre "Des équipements et services à la population fortement concentrés sur Mulhouse", l'état des lieux n'est pas assez approfondi. Pour pouvoir le dresser de manière précise et répondre de manière pertinente aux enjeux territoriaux listés page 18, il faudrait s'appuyer sur une carte sanitaire et sociale de la région mulhousienne qui reste à faire.

Le chapitre "Une réelle ségrégation spatiale qui tend à se renforcer" des pages 19 à 21 et les enjeux qui s'y rapportent à la page 21 proposent, dans un objectif de cohésion sociale, de renforcer la mixité sociale dans le logement.

Or il apparaît que cette mixité ne puisse plus être introduite principalement par le bâti, et qu'il soit trop tard pour cela dans certains quartiers, même s'il semble (cf. diagnostic page 21) que quelques communes la prennent en compte avec succès dans leurs nouveaux programmes de logement locatif. Un regret qu'il ne soit pas possible de donner un avis sur la carte scolaire, celle-ci pouvant contribuer à la mixité sociale.

Mais la mixité sociale ne saurait véritablement être introduite que lors de moments festifs ou dans des lieux de rencontre, fédérant toute la population d'un quartier, d'une commune, de la région (selon l'échelle concernée). Le diagnostic ne parle pas assez de lieux qui existent déjà et qui pourraient constituer des exemples reproductibles.

De plus, il manque dans notre région une manifestation connue et reconnue, au retentissement très important, qui seule semble aujourd'hui capable de contribuer à la cohésion sociale, à la fierté et au sentiment d'appartenance à la région mulhousienne que pourra ressentir la population.

On déplore dans la zone d'emploi de Mulhouse, une augmentation du chômage de 23 % en un an, ce qui correspond aujourd'hui à un total de 12 880 chômeurs.

Il conviendrait de faire état de ces chiffres dans le chapitre "Une population active qui évolue mais reste très dépendante de l'économie étrangère", des pages 35 à 37. Cela donnerait une image réaliste du territoire, alors que les chiffres mis en avant dans le diagnostic sont totalement dépassés.

Il y aurait lieu de quantifier la pauvreté et la précarité :

- sur le plan matériel. A cet égard, on dispose d'indicateurs précis et actuels, par exemple :
 - L'association Accès qui gère le 115 (Accueil sans abri) dans le Haut-Rhin a reçu 36 800 appels en 1 an ;
 - En 2003, la Banque Alimentaire du Haut-Rhin a aidé 10 074 personnes par mois (moyenne calculée sur l'année), soit 9,8 % de bénéficiaires de plus qu'en 2002.
- mais aussi sur le plan psychologique (solitude, perte de repères, dépression...).

La démocratie participative

Elle est absente du diagnostic.

Elle peut pourtant aussi contribuer à la cohésion sociale.

Il faudrait travailler la question des entités géographiques : autogestion d'un quartier, d'un lieu, par les habitants, les jeunes, les associations concernées... L'exemple (cité lors de la réunion) réussi, à son échelle, de la MJC Fernand Anna à Wittenheim est significatif à cet égard.

L'éducation sportive populaire

Il est rappelé que l'éducation sportive populaire est aussi un levier de cohésion sociale.

La vie associative, l'action caritative

Elles sont absentes du diagnostic. Elles doivent être mises en avant, car les associations dont les valeurs sont le partage et l'engagement risquent d'être supplantées par celles qui ne proposent que des services aux personnes individuelles.

L'action caritative est capable de fédérer, dans un objectif commun, des personnes de milieu et d'âge très différents (exemple de la Banque Alimentaire)

La culture

La culture au sens large n'est pas prise en compte, ni la manière dont elle peut s'inscrire dans une dynamique de territoire.

Le patrimoine religieux

Dans le chapitre " Des patrimoines singuliers en Alsace et un faible sentiment d'appartenance à la région mulhousienne" à la page 22, la seule référence au patrimoine religieux est l'église d'Ottmarsheim, alors qu'un patrimoine religieux remarquable existe également à Mulhouse (St Etienne...).

Le patrimoine religieux devrait être pris en compte dans le *second enjeu cité à la page 24: "Reconnaissance de la valeur des patrimoines naturels, paysagers, urbains et religieux présents sur le territoire".*

Le patrimoine industriel

Dans le chapitre : Des patrimoines singuliers en Alsace et un faible sentiment d'appartenance à la région mulhousienne des pages 22 et 23, il n'est fait aucune mention du site de DMC, pourtant patrimoine industriel majeur de Mulhouse et de la région, puisque ne sont cités que les projets en cours de réhabilitation. A cet égard, il manque une réflexion prospective prenant en compte le devenir de DMC, puisqu'il y a aujourd'hui urgence à la mener.

Le second enjeu de la page 24 propose une reconnaissance des patrimoines. Pour le patrimoine industriel, cette reconnaissance est importante, à la fois :

- de l'intérieur. C'est la reconnaissance résultant d'une appropriation par la population. Pour cela, l'inventaire, l'étude, la mise en valeur et la médiation de ce patrimoine devraient être favorisés, comme autant de préalables nécessaires permettant l'appropriation dont résultera cette reconnaissance.
- de l'extérieur. Il serait important que soit également recherchée une reconnaissance qui vienne de l'extérieur, (label « patrimoine mondial de l'humanité » pour le site DMC par exemple).

Ces deux reconnaissances interne et externe sont indissociables et s'alimentent l'une l'autre.

Le troisième enjeu de la page 24 "Conserver des traces de l'histoire industrielle et minière avec une lisibilité assumée" est commenté ainsi :

- *traces* est un terme trop faible qui pourrait être remplacé par "témoignages". De plus ce dernier terme présente l'avantage de recouvrir à la fois le bâti et la mémoire des hommes. En effet, cette dernière, mémoire des travailleurs et des industriels risque de disparaître si l'on n'y prend pas garde, malgré les initiatives qui existent dans ce domaine (IRCOS pour la SACM, Retraités de Texunion, Yves Frey pour les mines de potasse et DMC...)
- Au terme *lisibilité*, devrait être rajouté celui de "visibilité".

Il est proposé que le patrimoine industriel fasse l'objet d'un enjeu spécifique qui pourrait s'exprimer ainsi :

Reconnaissance de la valeur du patrimoine industriel présent sur le territoire, par l'inventaire, l'étude, la mise en valeur et la médiation de ce patrimoine et par la recherche pour ce patrimoine du label "patrimoine mondial de l'humanité".

Conservation des témoignages de l'histoire industrielle et minière avec une lisibilité et une visibilité assumées.

Les musées techniques

Dans le chapitre "Une offre touristique surtout orientée vers les musées techniques" des pages 52 et 53, les enjeux ne sont pas listés.

Il est proposé de le faire ainsi :

- Renforcer le statut de capitale européenne des musées scientifiques et techniques
- Favoriser et exploiter des synergies entre les musées et d'autres acteurs scientifiques (UHA) et culturels.

Et en lien avec le chapitre " Des patrimoines singuliers en Alsace et un faible sentiment d'appartenance à la région mulhousienne" des pages 22 à 24 :

- Appuyer la mise en valeur du patrimoine industriel sur le prestige de ces musées et sur l'expérience en matière de culture scientifique, technique et industrielle.

L'éducation, la pédagogie

Elles sont absentes du diagnostic.

L'attractivité de la région mulhousienne

Dans le chapitre "Un peuplement dense avec un poids régional déclinant" à la page 11, il est dit que les familles d'ouvriers, les professions intermédiaires, les jeunes qui ne peuvent poursuivre leur scolarité dans la région mulhousienne la quittent, souvent sans retour. Il est vrai que d'autres personnes viennent d'ailleurs pour s'installer ici. Il serait intéressant de savoir si la réduction du déficit migratoire constatée par le diagnostic (d'après des chiffres de 1999) se poursuit aujourd'hui.

Dans le chapitre "Une offre commerciale abondante essentiellement dans les pôles périphériques" à la page 48, on apprend qu'il existe déjà 280 000 m² de commerces dans des pôles périphériques sur les 400 000 m² que comprend la région mulhousienne.

Dans cette perspective, les enjeux territoriaux listés à la page 49 ressemblent à des vœux pieux, puisqu'on sait par ailleurs que le Pôle 430 va développer davantage de surfaces commerciales. Comment, dès lors, éviter la désertification du centre-ville mulhousien ? Cette question se pose aujourd'hui avec acuité, d'autant plus que Mulhouse ne semble même plus se positionner sur le commerce haut de gamme (tel que mentionné pourtant à la page 48)

L'industrie

Dans la "Conclusion" du diagnostic à la page 74, parmi les atouts de la région mulhousienne qui sont mis en avant, on lit : "un appareil productif performant (Peugeot réalise le quart des exportations alsaciennes)"

Il est rappelé qu'il y a danger (délocalisation notamment) à ne pas se diversifier.

Synthèse des travaux de la *Commission*
"Aménagement, Environnement, Infrastructures"

Selon la méthodologie adoptée, la commission analyse et discute un à un les enjeux du diagnostic qui la concerne.

Il apparaît que la plupart des enjeux mentionnés dans le diagnostic du Pays de la région mulhousienne s'interprètent plus comme des évidences que des enjeux.

On peut cependant résumer la séance par trois attitudes de la commission par rapport aux enjeux énoncés dans le document remis en début de séance :

1- Les enjeux approuvés :

- "Préserver un patrimoine comme renforcement de l'identité locale"
- "Reconnaissance de la valeur des patrimoines naturels, paysagers, urbains et industriels présents sur le territoire"
- "Développer les aménagements pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants, réalisation de trames vertes avec des objectifs globaux de préservation des espaces naturels et d'interdépendance de la nature dans les milieux urbanisés"

2- Les enjeux insuffisamment précisés :

L'enjeu "mailler le territoire d'équipements et mise en réseau conciliant proximité et efficacité" : la commission attire l'attention sur la nécessité de définir une hiérarchisation des équipements et des services et une correspondance avec l'échelle du territoire à laquelle ces équipements s'adressent (proximité, Sud Alsace, Région,...).

L'enjeu "repérage et requalification des points noirs d'entrées de ville routières et ferroviaires notamment" doit se resituer dans une approche globale, pas uniquement en terme d'entrée de ville.

3- Les enjeux absents ou insuffisamment formulés :

Enjeu de la circulation ferroviaire fret-voyageur: la commission attire l'attention sur la nécessité d'intégrer cette dimension dans le devenir du territoire avec une dimension transversale (risques encourus, paysage, environnement,...).

Enjeu de mise en cohérence des politiques: la commission souhaite la mise en place d'un nouveau référentiel en terme de développement et de cohésion sur ce territoire (développement durable, environnement, social...). Préalable indispensable en terme de politiques d'aménagement du territoire.

Enjeu des effets de seuil: la commission identifie un morcellement des zones d'activités et une absence de cohérence à l'échelle du territoire. La commission insiste sur les enjeux de taille des zones d'activités, de cohérence, de spécialisation....

Enjeu du développement de ce territoire par rapport à celui de Bâle.

Remarque : un certain nombre d'enjeux sont apparus, à la commission, plus comme des évidences dans la gouvernance d'un territoire que des enjeux pour l'avenir de ce territoire. Exemples :

- "Économiser l'espace en cohérence avec une politique de transports en commun"
- "Préserver les qualités naturelles et paysagères du territoire"
- "Mettre en place les dispositions en terme d'accueil d'entreprises pour encourager le développement de pôles d'excellence"
- "Faciliter le développement des entreprises existantes : immobilier, services, ...".)

4- Plus précisément, les points suivants ont prêté à discussion :

« Mailler le territoire d'équipements et mise en réseau conciliant proximité et efficacité ».

Il est nécessaire pour la commission de qualifier les équipements afin de les hiérarchiser. D'autant plus que le diagnostic comprend des carences concernant les équipements. Il n'est pas fait mention des équipements sportifs ou des services (personnes âgées, services).

« Préserver un patrimoine comme renforcement de l'identité locale ».

La commission souhaite que l'on insiste sur ce point qui est primordial.

« Repérage et requalification des points noirs d'entrées de ville routières et ferroviaires notamment ».

On peut également étendre ce point à d'autres points noirs du Pays. C'est-à-dire l'ensemble des sites qui posent un problème d'intégration dans le paysage ou dans leurs reconversion (gravières, friches, sites abandonnés, terrains proche des autoroutes). Cet inventaire pourrait être un outil de travail intercommunal.

Ce point a permis d'ouvrir le débat et de déborder sur un sujet qui apparaît comme un enjeu prioritaire : celui du ferroviaire. En effet il y a une absence de réflexion sur les voies ferroviaires qui parcourent le Pays. Ainsi que les projets d'extension vers Bantzenheim et les connexions vers l'Allemagne et la Suisse.

Il n'y a pas de réflexion sur les enjeux liés au transport sur rail du fret et des voyageurs. C'est un manque que la commission aimerait voir corrigé.

« Contribution des paysages, notamment urbains, à l'image du territoire ».

Cet enjeu, même s'il a son importance, doit être mesuré car une surexploitation des clichés peut nuire au Pays. Surtout si l'on abuse d'images trop décalées par rapport à la réalité ou à la réelle identité du Pays.

« Redevenir un espace de vie attractif au niveau régional ».

Pour bien correspondre à cet objectif, les enjeux doivent rentrer dans une identification de ce que devrait être notre Pays, c'est-à-dire se poser la question de savoir vers quels Pôles voulons nous aller.

Il est ajouter qu'un maillage de zones d'activités entre Mulhouse et Bâle est nécessaire. Atouts des voies fluviales et ferroviaires. Cf. enjeu : "renforcement des coopérations à différentes échelles : Sud Alsace, transfrontalière allemande et suisse, Rhin Sud, Grand Est".

La commission relève de manière générale le problème de la mise en cohérence des pôles et de la situation géographique de zones spécifiques par rapport aux activités. Une trop fortes atomisation de ces zones nuit aux entreprises et à l'activité économique (Cf. le dernier enjeu de la page 42 + enjeux de la pages 46).

« Constitution d'une offre variée et complémentaire en matière de sites d'accueil d'activités ».

Le foncier doit surtout être adapté à la demande des entreprises et à la stratégie d'aménagement du Pays.

« Maîtriser les risques liés à l'agriculture périurbaine » + « Fonctions de l'agriculture dans l'urbanisation futur ».

La commission s'interroge sur ces deux formulations qui semblent décalées dans le sens où l'agriculture périurbaine n'est pas un danger à maîtriser de toute urgence. De plus, la commission pense plus à une co-existence de l'agriculture avec l'urbanisation qu'à une conception de celle-ci comme fonction dans l'urbanisation.

Ces points sont donc à éclaircir à l'avenir.

« Gestion des risques par rapport aux zones urbanisées ».

Il s'agirait mieux de maîtriser l'urbanisation par rapport aux dangers existants.

En conclusion, la commission souhaite également voir dans le diagnostic une analyse des centres de décisions d'entreprises (ou autre) qui existent encore sur le sol du Pays. C'est par leur biais que l'aménagement se développe également ou par leur disparition que les délocalisations, même au niveau national, peuvent se produire.

**Synthèse des travaux de la Commission
"Habitat & Déplacements"**

Les hommes et l'espace : un territoire aux multiples atouts mais dans un équilibre précaire entre ses sous territoires

Un peuplement dense avec un poids régional déclinant (enjeux page 12)

- *"Redevenir un territoire attractif pour l'accueil de nouvelles populations"*: Accord avec l'enjeu
- *"Retrouver une dynamique migratoire comparable au niveau régional"*: Accord avec l'enjeu
- *"Favoriser une répartition de la population sur le territoire permettant un égal accès aux équipements, à la qualité du cadre de vie, aux transports en commun"*: Accord avec l'enjeu mais estime important de prévoir de manière concomitante le développement de la population et le développement des différentes infrastructures et non pas de laisser les populations se développer en tout points du territoire et de se préoccuper du développement des différentes infrastructures et réseaux a posteriori.

Un étalement urbain persistant qui produit de fortes disparités territoriales (enjeux page 16)

- *"Économiser l'espace en cohérence avec une politique de transports en commun"*: Concevoir les politiques de transport en commun à l'échelle de l'ensemble du Pays. La question de l'économie de l'espace a été jugée constituer un enjeu fondamental. Cet enjeu renvoie à la question clef d'une gouvernance à l'échelle de l'ensemble du territoire du Pays
- *"Développer une offre de logements suffisante, diversifiée, innovante et de qualité à l'échelle de chaque secteur"*: Accord avec l'enjeu. Il conviendrait cependant de préciser ce qu'il faut entendre par qualité du logement. Il semble important de prévoir une charte de qualité en matière de logement.
- *"Mettre en place une politique concertée de renouvellement urbain"*: Accord fort avec l'enjeu. Vecteur important d'un développement économe de l'espace (cf. enjeu "Economiser l'espace en cohérence avec une politique de transports en commun")

Des équipements et des services fortement concentrés sur la ville centre (enjeux page 18)

- *"Mailler le territoire d'équipements et mise en réseau conciliant proximité et efficacité"*: Accord avec l'enjeu. Le maillage paraît particulièrement important et renvoie à la notion de gouvernance du territoire.
- *"Réponses aux besoins, notamment pour les personnes âgées, les jeunes enfants, le périscolaire"*: Accord avec l'enjeu mais important de rajouter les personnes handicapées parmi les populations cibles. Nécessité de faire apparaître le mot "Pays" dans l'intitulé.

Des disparités de revenus et des ségrégations spatiales qui se renforcent (enjeux page 21)

- *"Rééquilibrer le développement du territoire afin de contenir les effets négatifs générés par les disparités sociales et territoriales"*: accord avec les enjeux. Plutôt que "rechercher" le terme "favoriser" est préféré.

- *"Améliorer la perception du logement social et rééquilibrer sa répartition territoriale"*: Accord avec l'enjeu. Il est estimé qu'un véritable travail de pédagogie et de démythification du logement social doit être mené.
- *"Définir les échelles auxquelles rechercher la mixité sociale et la diversité de l'habitat"*: Accord sur l'enjeu. Définir les échelles auxquelles la mixité sociale doit être recherchée paraît indispensable et un préalable à l'action

Des patrimoines singuliers en Alsace et un faible sentiment d'appartenance à la région mulhousienne (enjeux page 24)

- *"Préserver un patrimoine comme renforcement de l'identité locale"*: Accord sur l'enjeu. Cette question est jugée fondamentale.

Huit unités paysagères sur un même territoire (enjeux page 29)

- *"Repérage et requalification des points noirs d'entrées de ville routières et ferroviaires notamment"*: Accord sur l'enjeu. Nécessité de rajouter les entrées de Pays (Plate forme douanière par exemple)
- *"Contribution des paysages, notamment urbains, à l'image du territoire"*: Accord sur l'enjeu

Enjeux plus spécifiques de planification spatiale (S.C.O.T.) (enjeux page 30)

- *"Préserver les qualités naturelles et paysagères du territoire"*: Accord sur l'enjeu
- *"Développer les aménagements pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants, réalisation de trames vertes avec des objectifs globaux de préservation des espaces naturels et d'interdépendance de la nature dans les milieux urbanisés"*: Accord sur l'enjeu
- *"Mettre en valeur les paysages spécifiques du territoire"*: Accord sur l'enjeu
- *"Réhabiliter les entrées de villes"*: Accord sur l'enjeu
- *"Redevenir un espace de vie attractif au niveau régional"*: Accord sur l'enjeu
- *"Mettre en chantier de nouvelles formes d'habitat pour permettre l'accueil de nouvelles populations dans le cadre d'une politique cohérente des déplacements"*: Accord sur l'enjeu
- *"Encourager au maximum le renouvellement urbain afin de limiter l'étalement urbain"*: Enjeu important (cf. enjeu "Mettre en place une politique concertée de renouvellement urbain").

Les hommes et l'économie : une économie en mutation qui doit proposer un emploi à chacun

Des emplois métropolitains à renforcer (enjeux page 38)

- *"Mettre en place les éléments nécessaires à l'implantation de nouvelles fonctions supérieures"*: Accord sur l'enjeu. Parmi les éléments qui paraissent importants les membres de la commission ont insisté sur : l'offre d'habitat à destination des étudiants, la recherche d'une cohérence avec l'armature urbaine du Rhin supérieur. Un complément de diagnostic a été jugé souhaitable sur la nature et l'intensité des échanges avec les pôles urbains voisins.

Enjeux plus spécifiques de planification spatiale (S.C.O.T.) (enjeux page 42)

- "*Permettre l'implantation des activités économiques dans le tissu urbain dense afin que la population puisse accéder facilement aux emplois*" : Enjeux jugé fondamental, mais nécessitant d'être explicité et développé
- "*Conforter la ville centre dans son rôle moteur du territoire*" : Enjeux jugé fondamental, mais nécessitant d'être explicité et développé

L'espace et l'économie : de l'espace disponible pour un développement économique à maîtriser

Une offre commerciale abondante essentiellement dans les pôles périphériques (enjeux page 49)

- "*Renforcer l'attractivité et le rayonnement commercial de la ville centre*" : Accord sur l'enjeu. Une expression plus forte de l'enjeu est souhaitée.
- "*Le devenir des pôles commerciaux de périphérie*" : Accord sur l'enjeu. Cette réflexion doit être engagée en lien avec l'enjeu précédant.

Un territoire exposé aux risques technologiques (enjeux page 56)

- "*Gestion des risques par rapport aux zones urbanisées*" : Accord sur l'enjeu

Enjeux plus spécifiques de planification spatiale (S.C.O.T.) (enjeux page 57)

- "*Encourager l'implantation de l'activité économique dans le tissu urbain afin de renforcer l'attractivité des centres villes et de faciliter l'accessibilité en transports en commun aux emplois*" : Accord sur l'enjeu
- "*A défaut de les maîtriser, gérer les risques naturels ou industriels dans leur relation avec l'urbanisation*" : Accord sur l'enjeu

Des centralités urbaines à renforcer (enjeux page 61)

- "*Conforter l'attractivité du coeur d'agglomération*" : Accord sur l'enjeu
- "*Structurer le territoire autour d'une organisation multipolaire*" : Accord sur l'enjeu
- "*Développer des centralités adaptées à chaque commune*" : Accord sur l'enjeu

Les Hommes, l'économie et le cadre de vie

Des déplacements toujours plus importants liés à la périurbanisation (enjeux page 69) :

- "Rééquilibrer l'offre de déplacements avec de réelles alternatives à la voiture"
- "Cohérence entre les politiques urbaines et les politiques de déplacements"
- "Desserte performante d'un maximum de lieux du territoire"

Ces trois enjeux de même nature sont jugés fondamentaux

Enjeux plus spécifiques de planification spatiale (S.C.O.T.) (enjeux page 72)

- "*Mise en place d'une structuration du territoire de la région mulhousienne autour d'une centralité principale à l'échelle de l'Alsace du sud et d'espaces de centralités secondaires à définir*" : Accord sur l'enjeu
- "*Élaboration d'une politique des déplacements en accord avec les volontés d'urbanisation future du territoire*" : Accord sur l'enjeu qui est estimé très important